

Compte rendu de secteur

Projet de loi C-38 (citoyenneté)

Historique

En imposant la *Loi sur les Indiens*, le gouvernement du Canada a mis en place un système oppressif d'assimilation législative qui continue de nuire aux identités des Premières Nations. Le système d'appartenance de la *Loi sur les Indiens* est un déni de l'autodétermination des Premières Nations. Il a leur causé de graves préjudices, en particuliers à des générations de femmes des Premières Nations et à leurs descendants.

En réponse aux procès intentés par les Premières Nations, le gouvernement du Canada a progressivement supprimé certains éléments discriminatoires de la *Loi sur les Indiens* par l'intermédiaire de mesures stratégiques, réglementaires et législatives. En 2017, il a présenté le projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada (Procureur général)*. Ce projet de loi, qui visait à supprimer toute discrimination fondée sur le sexe dans la *Loi sur les Indiens*, est entré en vigueur en 2019. Il n'a toutefois pas abordé le déni plus général de l'autodétermination dans les dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à l'inscription.

En 2021, un groupe de plaignants a lancé un défi constitutionnel (*Nicholas c. AGC*) pour supprimer les inégalités persistantes auxquelles font face les personnes dont les antécédents familiaux sont liés à l'émancipation en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Après une brève période de mobilisation, la ministre des Services aux Autochtones Canada, Patty Hajdu, a présenté le projet de loi C-38 au Parlement pour remédier aux répercussions de l'émancipation historique causées par la *Loi sur les Indiens*. Examiné en première lecture au Parlement en décembre 2022, le projet de loi C-38 sera soumis à une deuxième lecture à une date indéterminée.

Plaidoyer récent de l'APN

L'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 42/2022 de l'APN, *Demande de consultation sur les modifications à la Loi sur les Indiens (1985)*. Celle-ci demandait au gouvernement du Canada de suspendre les modifications législatives jusqu'à ce que le Canada ait consulté les Premières Nations de manière adéquate et ait fourni les ressources nécessaires à une mobilisation communautaire. L'APN continue de surveiller l'évolution du projet de loi C-38. Elle a demandé au gouvernement du Canada de fournir à toutes les Premières Nations des ressources adéquates pour débattre de ce projet de loi avec les membres de leurs communautés. En mars 2023, la Cheffe nationale de l'APN, RoseAnne Archibald, a envoyé une lettre à la ministre Hajdu pour lui demander le retrait immédiat du projet de loi C-38 jusqu'à ce qu'une mobilisation plus approfondie ait eu lieu.

Prochaines étapes

L'APN continuera de surveiller l'évolution du projet de loi C-38 et toute mesure susceptible d'avoir une incidence sur la citoyenneté des Premières Nations. Elle cherchera des possibilités d'intervenir et tiendra les Premières Nations-en-Assemblée informées. Elle continuera également à demander au gouvernement du Canada de fournir aux Premières Nations des ressources adéquates pour qu'elles puissent débattre du projet de loi avec les membres de leurs communautés et exercer leur autodétermination sur leurs processus de citoyenneté.